



Facturation péage suite à manifestation

Par **valparaiso**, le **02/12/2018** à **16:44**

Bonjour,

Hier j'ai emprunté l'autoroute à péage pour un parcours Antibes -> Aix en Provence.

Des manifestations au péage de sortie à Aix en Provence permettaient aux automobilistes (non abonnés) munis d'un ticket, de franchir le péage sans payer.

Mais pour les abonnés ayant un dispositif de télépéage comment allons nous être facturés ? Sachant que mon véhicule é a été enregistré à l'entrée à Antibes (le dispositif a bippé).

Mais pas de barrière ni de bip à la sortie.

Le dispositif informatique d'évaluation du parcours ne pourra donc fonctionner ou même en déduire que nous séjournons toujours sur l'autoroute .

Bref je crains une sur-facturation pour l'abonné au télépéage .

Par **Visiteur**, le **02/12/2018** à **19:14**

Bonjour

Aucune reponse juridique à ce stade, mais il sera intéressant de connaître la suite éventuelle et en débattre.

Par **valparaiso**, le **04/12/2018** à **13:30**

bonjour,

[citation]Aucune reponse juridique à ce stade, mais il sera intéressant de connaître la suite éventuelle et en débattre.[/citation]

Sur l'espace client du télépéage, Vinci s'est contenté d'un communiqué assez confus, informant les abonnés qu'en raison des manifestations sur le réseau autoroutier, les trajets des abonnés seraient "analysés" pour appliquer une facturation plus juste. C'est commercialement desastreux car cela sous-entend, que les abonnés paieront quoi qu'il en soit, tandis que les non abonnés auront bénéficié de trajets autoroutiers gratuits !

Par **Visiteur**, le **04/12/2018** à **13:39**

Normal, pas normal, à chacun de voir
Que dire alors pour celui qui est passé juste avant que les manifestants fassent passer les voiture sans péage.... ou juste après ???

Par **Lag0**, le **04/12/2018** à **14:00**

Bonjour,
Même problème pour ceux qui paient un abonnement à la SNCF les jours de grève...